

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

F
N



12173439

Tribunal de Commerce de Tournai
déposé au greffe le **10 OCT. 2012**

Mellot Marie-Guy
Greffe **Mellot Marie-Guy**
Greffier assaillé

N° d'entreprise : 0410694931

Dénomination

(en entier)

Solidarité "Oeuvre d'aide sociale et culturelle"

(en abrégé)

Forme juridique : ASBL

Siège : Boulevard des Nerviens 34bis à 7500 TOURNAI

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Assemblée générale du 13 juin 2012

Modifications statutaires - Démission-Nomination- Renouvellement - Transfert de siège.

Les membres de l'association sans but lucratif Solidarité "Oeuvre d'aide sociale et culturelle" ayant son siège social à TOURNAI, boulevard des Nerviens 34bis, s'est réunie le treize juin deux mille douze afin d'apporter des modifications aux statuts mis en conformité avec la loi du deux mai deux mille deux aux termes de l'assemblée générale du cinq juin deux mille quatre et publiés aux annexes du Moniteur belge le premier juillet deux mille quatre.

. Démission en tant qu'administrateur de LAPIERRE Jacques avec effet au 10 mars 2005

. Nomination en tant qu'administrateur de CAMBERLIN Yves avec effet au 10 mars 2005

. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

FIEVET Léon avec effet au 17 avril 2008

BONNET Jean avec effet au 17 avril 2008

CAMBERLIN Yves avec effet au 17 avril 2008

. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants :

FIEVET Léon avec effet au 13 juin 2012

BONNET Jean avec effet au 13 juin 2012

CAMBERLIN Yves avec effet au 13 juin 2012

. Transfert du siège social à l'adresse suivante, boulevard des Nerviens 34bis boîte 12 à 7500 TOURNAI.

A ce jour le Conseil d'Administration est composé de :

FIEVET Léon Président

BONNET Jean Secrétaire

CAMBERLIN Yves Trésorier

Tous de nationalité belge.

Ainsi fait et délibéré à Tournai, le treize juin deux mille douze, pour être déposé au Greffe
du Tribunal de Commerce et publié aux annexes du Moniteur belge. Dont acte.

L. FIEVET - Président -

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/10/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers